

17 mar 2006 -16:00

Appartient à [Conseil des Ministres du 17 mars 2006](#)

Calamités publiques

Prolongation des contrats des agents recrutés à charge de la Caisse nationale des Calamités

Prolongation des contrats des agents recrutés à charge de la Caisse nationale des Calamités

Sur proposition de M. Patrick Dewael, Ministre de l'Intérieur, le Conseil des Ministres a autorisé la prolongation des contrats des agents recrutés à charge de la Caisse nationale des Calamités, en vue du traitement, en province, des dossiers d'indemnisation. Fin juillet 2005, le Conseil des Ministres a autorisé l'engagement de 20 assistants administratifs à charge de la Caisse nationale des Calamités. A ce jour, 16 emplois ont été attribués. Les 4 emplois restants le seront prochainement. Un travail important reste toutefois à accomplir, tant pour les calamités ayant été reconnues dans le courant de l'année 2005 que pour celles dont la procédure devrait aboutir à brève échéance. Ces contrats seront prolongés afin de garantir la continuité des opérations d'indemnisations. La prolongation sera opérée à chaque fois par période de six mois.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe